

En préambule à ce dernier conseil municipal avant la pause estivale, le maire, selon la coutume, a donné quelques informations sur les dossiers en cours.



### ZAC de Bois-Milon

En date du 16 Mai 2010, Mme BAILLY Valérie, Commissaire-enquêteur désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, a rédigé son rapport d'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU de la Commune de Saint André de Cubzac, en émettant un avis défavorable. Les motifs invoqués sont les suivants :

- *n'expose pas les besoins en surface à urbaniser, qui, avec l'aménagement de la zone à urbaniser, ne sont pas suffisamment justifiés et compatibles avec les objectifs de qualité fixés par le SCOT du Cubzaguais ;*
- *n'expose pas, par faiblesse d'informations, la gravité des risques de nuisances sur la biodiversité existante ;*
- *n'expose pas, par manque d'éléments, les flux de circulation induits par le trafic routier supplémentaire et n'a donc pas évalué la gravité des risques de nuisances en termes de paysage, bruit, pollution atmosphérique, accidentologie sur le site à urbaniser.*

Ces conclusions surprenantes ont conduit le maire à soumettre ce rapport aux Services de l'Etat et à le faire examiner par les services juridiques de la commune. Il ressort de ces consultations que le rapport n'opère pas une analyse contradictoire des arguments avancés dans les observations consignées dans le registre d'enquête. Par ailleurs, certaines erreurs y ont été relevées, notamment en ce qui concerne la supposée non-conformité du projet de PLU par rapport au SCOT du Cubzaguais.

Toutefois, compte tenu des remarques formulées par le Commissaire-enquêteur portant d'une part sur la faiblesse d'informations relatives aux risques d'atteinte à la biodiversité et d'autre part sur le manque d'éléments concernant les flux de circulation induits, le Maire a décidé :

- ✚ de faire réaliser un complément à l'étude d'impact ;
- ✚ de programmer une nouvelle enquête publique sur le projet, qui comprendra nécessairement, le complément à l'étude d'impact, l'étude de circulation et le dossier loi sur l'eau.

Cette enquête publique pourrait se dérouler au mois de Janvier prochain, après que les personnes publiques associées aient été réunies, probablement courant Octobre 2010.

Le Maire a déploré « ces manœuvres dilatoires », qui retardent ce projet, alors que les besoins en logements existent bien, et que cette opération permettrait aussi le financement de la construction du 5<sup>ème</sup> groupe scolaire. Il a fustigé leurs auteurs «qui devront assumer la responsabilité de ce retard ». Il a rappelé que c'est l'intérêt général qui doit guider les décisions du CM, et non les intérêts particuliers, même si on doit y rester attentif.

### Ball-trap

- Le 21 Juin 2010, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a ordonné la cessation de toute activité de ball-trap organisée par les ACCA de Saint André de Cubzac et de Gauriaguet sur les emplacements actuels jusqu'à complète mise en conformité avec les normes acoustiques en vigueur dûment constatée par les services de l'administration ou par un expert judiciaire acousticien.

Les ACCA ont décidé de faire appel en s'appuyant sur les jurisprudences en la matière, relatives au caractère temporaire de l'activité (soit pour Saint André de Cubzac, 2 fois par an).

Les activités temporaires sont soumises à déclaration et non à autorisation. Le propriétaire, le Maire et la Gendarmerie avaient donné un avis favorable pour ces deux manifestations dont une dans le cadre de la fête locale qui a donc été annulée.

### LGV

- L'association des Maires du Canton, réunie le 2 Juillet en présence de Gilles SAVARY, en charge du dossier LGV au Conseil Général, a fait part des inquiétudes et attentes par rapport à ces travaux qui vont bouleverser le territoire en matière de circulation et de développement. Dans le cadre de la réalisation de la LGV, les 15 Maires des communes et les 4 conseillers généraux de Gironde concernés ont accepté de se retrouver, le **jeudi 29 juillet à 18h00, salle du conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac** pour se fédérer afin de défendre au mieux les intérêts des Communes et de leurs administrés auprès du futur concessionnaire. Les Maires du Canton ont également signé une pétition relative à la sauvegarde des effectifs de Gendarmerie.

### **Maison de retraite**

- Le 29 Juin le Jury du concours pour la reconstruction de la Maison de Retraite de Latour du Pin a retenu 3 candidatures pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération (94 propositions reçues).

Le Cabinet CAUTY et LAPARRA, TLR Architecture associé à ARTOTEC et le Cabinet BDM associé à PHUC et GAUSSEN, les 3 candidats retenus, vont maintenant élaborer un projet à partir du Cahier des Charges validé par le Conseil d'Administration.

Ce projet comporte 215 lits et 10 places Hôpital de Jour pour un budget prévisionnel de **19.357.300 € HT**

### **Pôle multimodal**

Les travaux de construction du Pôle Multimodal ont débuté et devraient s'achever au début de l'année prochaine. Cet aménagement porté par le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté de Communes du Cubzaguais et la Ville de Saint-André va permettre d'une part d'embellir et sécuriser le quartier de la Gare, mais aussi d'améliorer la desserte ferroviaire des TER vers l'agglomération Bordelaise avec la mise en service de la nouvelle passerelle sur la Garonne.

### **Pont de Lozes**

Les travaux de sécurisation du Pont de Lozes ont débuté, mais ne donnent pas entière satisfaction. Le Conseil Général examine actuellement les possibilités d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers.

### **Sports**

Le Maire, en assistant aux assemblées générales des divers clubs locaux tout au long de l'année, a pu apprécier le travail des bénévoles et des éducateurs, qui travaillent souvent avec des moyens limités : il regrette d'autant la désastreuse image du sport donnée par l'équipe de France de Football.

Il a félicité Pascal DROUET et Adrénaline 33 pour la réussite de la course pédestre qui a réuni plus de 200 participants à travers la campagne cubzaguaise.

### **Animations**

Pour conclure le préambule de ce conseil du 12 juillet, il a bien sûr vivement remercié le Comité des Fêtes et ses nombreux bénévoles qui, après le succès des marchés nocturnes de juin, assument cette semaine de fêtes.